



- Servitudes mentionnées sur le plan :
- I.4  Servitudes relatives aux ouvrages de transport d'énergie électrique
 - T.1  Servitudes relatives aux chemins de fer
 - EL.5  Servitudes de visibilité
- Servitudes non mentionnées sur le plan :
- A.5  Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Département Loire-Atlantique

Commune de CHAUMES-EN-RETZ

 Commune déléguée d'ARTHON EN RETZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des servitudes

Echelle : 1 / 10 000



Arrêté le : 07/09/2016
 Approuvé le : 19/06/2017
 Modification n°1 le :
 Modification n°2 le :
 Modification n°3 le :
 Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

A+B
 Urbanisme & Environnement
 Bel Air - Route du Temple
 44270 Saint-Même-le-Terou

